



**VENDÉE**

CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2010 DRH 237  
**portant liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise  
au titre de la promotion interne 2010**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

**VU** l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 2 février 2010 ;

**CONSIDERANT** les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

**SUR** la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Les fonctionnaires désignés ci-dessous sont inscrits sur la **liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise**, établie au choix, au titre de la promotion interne 2010 :

- **M. GIRARD Jean-Michel**, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.
- **M. MARTINEAU Didier**, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

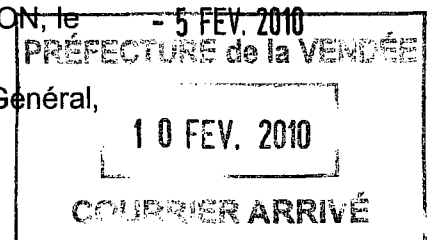
**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le - 5 FEV. 2010

Le Président du Conseil Général,

Pour le Président,  
Le Directeur Général

**Franck VINCENT**



Pour ampliation

à Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Certifié exécutoire par le Président du

Conseil Général, compte tenu de la réception

à la Préfecture le .....

et de la publication le 7.5.FEV.2010.....

Pour le Président,

à Directeur Adjoint des Ressources Humaines

**Jean GUILBAUD**